



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2024-021

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2024

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2024-01-22-00006 - Arrêté n° 2024-07-0001 du 22 janvier 2024 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de la Société SOS OXYGENE LOIRE HAUTE-LOIRE sur la commune d'ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) (3 pages) Page 3

84-2024-01-22-00007 - Arrêté n° 2024-08-0003 du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté n° 2021-17-253 du 15 juillet 2021 portant autorisation de création d'un site Internet de commerce électronique de médicaments (2 pages) Page 6

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins finances

84-2024-01-23-00002 - Arrêté 2023-18-1851, Portant modification de l'arrêté 2023-18-1589 qui porte fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des dotations relatives au financement de la psychiatrie (5 pages) Page 8

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage

84-2024-01-15-00016 - ARS DOS 2024 01 15 17 0011 (3 pages) Page 13

84-2024-01-22-00005 - ARS DOS 2024 01 22 17 0026 (2 pages) Page 16

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2024-01-23-00001 - Arrêté n°2024-19-0009 portant modification de l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 relatif à la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (30 pages) Page 18

Arrêté n° 2024-07-0001

Portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de la société SOS OXYGENE LOIRE HAUTE-LOIRE sur la commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160)

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 4211-5 et L. 5232-3 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu l'arrêté n° 2018-0173 de M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes du 16 janvier 2018 autorisant la SARL SOS OXYGENE LOIRE HAUTE-LOIRE à ouvrir un site de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (Loire) ;

Considérant la demande de la société SOS OXYGENE LOIRE HAUTE-LOIRE, réceptionnée sur la plateforme « Démarches Simplifiées » sous le n° 10825911 par l'ARS le 13 juillet 2023, en vue d'être autorisée à dispenser de l'oxygène à usage médical au domicile des patients dans le cadre du transfert total des activités de son site de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) sis 5 rue Forez Sud vers le site de rattachement d'ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) sis 400 rue Jacques Lesseps. Cette demande a été enregistrée au vu de l'état complet du dossier en date du 27 septembre 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil Central de la Section D de l'Ordre national des pharmaciens du 28 novembre 2023 ;

Considérant la visite du pharmacien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sur le site d'ANDREZIEUX-BOUTHEON du 5 décembre 2023 ;

Considérant les remarques formulées dans le rapport d'enquête du pharmacien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 12 décembre 2023 ;

Considérant les pièces complémentaires et les éléments de réponses apportés par la société SOS OXYGENE LOIRE HAUTE-LOIRE sur la plateforme « Démarches Simplifiées » le 10 janvier 2023, et les engagements pris ;

Considérant les conclusions du rapport d'enquête du pharmacien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 10 janvier 2023 ;

Considérant que les conditions techniques de fonctionnement sont satisfaisantes et permettent d'autoriser l'activité demandée ;

ARRETE

Article 1 : La société SOS OXYGENE LOIRE HAUTE-LOIRE, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 5 rue du Forez Sud - SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170), est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement d'ANDREZIEUX-BOUTHEON sis 400 rue Jacques Lesseps (42160), selon les modalités déclarées dans la demande susvisée.

L'aire géographique desservie comprend les départements suivants, dans la limite des trois heures de route à partir du site de rattachement :

- En région Auvergne-Rhône-Alpes : Allier (03), Ardèche (07), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69) ;
- En région Bourgogne-Franche-Comté : Saône-et-Loire (71) ;
- En région Occitanie : Lozère (48).

Le site de rattachement comporte un site de stockage annexe situé 792 chemin de la Tuilerie à VILLEREST (42300) ;

Article 2 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence régionale de santé. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 4 : L'arrêté n° 2018-0173 de M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes du 16 janvier 2018 est abrogé. Cette abrogation s'appliquera dès l'ouverture effective du site de rattachement d'ANDREZIEUX-BOUTHEON sis 400 rue Jacques Lesseps (42160).

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux, auprès de Mme la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de Mme la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

Article 6 : La Directrice de l'Offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié au Recueil des actes administratifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
La responsable du pôle pharmacie biologie

Catherine PERROT

Arrêté n° 2024-08-0003

Modifiant l'arrêté n° 2021-17-0253 du 15 juillet 2021 portant autorisation de création d'un site Internet de commerce électronique de médicaments

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu le Code de la santé publique (CSP) et notamment les articles L. 1111-8, L. 5121-5, L.5125-33 et suivants et R.5125-70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du CSP ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016, modifié par les décisions n° 407289 du 26 mars 2018 et n° 407292 du 4 avril 2018 du Conseil d'Etat statuant au contentieux, relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L. 5125-39 du CSP ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 1942 accordant la licence n° 11 pour l'exploitation de la pharmacie sise 2 boulevard Maréchal Fayolle au PUY-EN-VELAY (43000) ;

Vu l'arrêté n° 2021-17-0253 du 15 juillet 2021 portant autorisation de création d'un site Internet de commerce électronique de médicaments ;

Considérant le courrier, réceptionné par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes le 17 novembre 2023, de M. William PAROT, pharmacien titulaire de la SELARL « GRANDE PHARMACIE CENTRALE DU PUY » sise 2 boulevard Maréchal Fayolle au PUY-EN-VELAY (43000), déclarant la modification de son site Internet de commerce électronique de médicaments ;

Considérant que la modification concerne uniquement l'adresse url du site Internet et que tous les autres éléments du site restent inchangés selon les éléments du courrier susmentionné ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2021-17-0253 du 15 juillet 2021 portant autorisation de création d'un site Internet de commerce électronique de médicaments est modifié comme suit :

L'adresse <https://grandepharmaiecentrale-43000.pharmavie.fr> est remplacée par

<https://grandepharmaiecentrale-43000.mesoigner.fr>

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Mme la directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de Mme la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux

Article 3 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2024

Pour la Directrice générale et par délégation,
La responsable du Pôle Pharmacie Biologie

Catherine PERROT

Arrêté n°2023-18-1851

Portant modification de l'arrêté 2023-18-1589 qui porte fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des dotations relatives au financement de la psychiatrie :

070780424

HOPITAUX PRIVÉS DROME-ARDECHE (Pasteur/Générale de Valence)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, notamment son article 78 modifié ;

Vu la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 114 ;

Vu le décret n°2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

Vu le décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu le décret n°2022-1775 du 31 décembre 2022 modifiant certaines dispositions relatives au financement des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement et l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2021 modifiant l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé dans le cadre des dispositions transitoires de mise en œuvre de la réforme des soins de suite et de réadaptation par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 portant détermination pour 2022 du montant de la dotation nationale de responsabilité territoriale visé au II de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 portant détermination pour 2023 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2023 fixant pour l'année 2023 la valeur du coefficient mentionné au I de l'article L. 162-22-9-1 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-33-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2023 fixant pour l'année 2023 la valeur du coefficient mentionné au I de l'article L. 162-23-5 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-6 du même code ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2023 fixant pour l'année 2023, les éléments tarifaires mentionnés aux 1° à 3° du I de l'article L. 162-23-4 du code de la sécurité sociale et au 2° du E du III de l'article 78 modifié de la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2023 fixant, pour l'année 2023, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, les dotations urgences, les dotations relatives à la psychiatrie mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 fixant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 les éléments tarifaires mentionnés aux 1^o à 3^o du I de l'article L. 162-23-4 du code de la sécurité sociale pour application du I de l'article 4 du décret du 21 avril 2022 modifié relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code ;

Vu la décision de la Commission Européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu l'arrêté n°2023-18-1055 du 10 octobre 2023 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des dotations relatives au financement de la psychiatrie ;

Vu l'arrêté n°2023-18-1589 du 15 décembre 2023 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant fixation des dotations MIGAC, DAF, du forfait global de soins USLD, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, de la dotation à l'amélioration de la qualité et des dotations relatives au financement de la psychiatrie ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Considérant les deux sites distincts des Hôpitaux privés Drôme-Ardèche et le fait que l'activité de SMR soit exclusivement portée par la Clinique générale à Valence (26) ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté sus-visé est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2024, dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2024, des acomptes mensuels seront versés selon les modalités suivantes :

- A l'établissement **HOPITAUX PRIVES DROME-ARDECHE-Clinique Pasteur (070780424)**

* Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour l'année 2023 : 436 504 euros, soit un douzième correspondant à : **36 375 €**

* Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC-SMR) au titre des activités SMR pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**

* Acomptes pour les dotations relatives au financement des activités de Soins Médicaux de Réadaptation pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**

* Base de calcul pour la dotation populationnelle PSY (DP) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation file active PSY (DFA) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation activités spécifiques PSY (DAS) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation accompagnement à la transformation PSY (DAT) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation nouvelles activités PSY (DNA) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation structuration de la recherche PSY (DSR) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation qualité du codage PSY (DQC) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champs PSY (IFAQ) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour le forfait global de soins afférent aux soins dispensés dans les unités ou centres de longs séjours (USLD) égal à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation populationnelle urgences égal à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 953 453 euros, soit un douzième correspondant à :	79 454 €
Soit un total d'acomptes pour l'année 2024 de :	115 829 €

- A l'établissement **HOPITAUX PRIVES DROME-ARDECHE-Clinique Générale (260006267)**

* Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) au titre des activités MCO pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC-SMR) au titre des activités SMR pour l'année 2023 : 385 979 euros, soit un douzième correspondant à :	32 165 €
* Acomptes pour les dotations relatives au financement des activités de Soins Médicaux de Réadaptation pour l'année 2023 : 1 884 864 euros, soit un douzième correspondant à :	157 072 €
* Base de calcul pour la dotation populationnelle PSY (DP) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €
* Base de calcul pour la dotation file active PSY (DFA) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à :	0 €

- * Base de calcul pour la dotation activités spécifiques PSY (DAS) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour la dotation accompagnement à la transformation PSY (DAT) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour la dotation nouvelles activités PSY (DNA) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour la dotation structuration de la recherche PSY (DSR) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour la dotation qualité du codage PSY (DQC) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champs PSY (IFAQ) égale à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour le forfait global de soins afférent aux soins dispensés dans les unités ou centres de longs séjours (USLD) égal à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
 - * Base de calcul pour la dotation populationnelle urgences égal à un douzième du montant fixé pour l'année 2023 : 0 euros, soit un douzième correspondant à : **0 €**
- Soit un total d'acomptes pour l'année 2024 de : **189 237 €**

Article 2

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3

La directrice de l'offre de soins et la directrice déléguée « Finances, Performance et Investissements » de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées de l'exécution du présent arrêté. La caisse-pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Fait à Lyon, le 23 janvier 2024

Pour la directrice générale de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation,
La directrice déléguée « Finances, Performance et
Investissements »,

Cécile BEHAGHEL

ARS_DOS_2024_01_15_17_0011

Portant renouvellement d'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine pour le Centre de RECHerche clinique chez l'Enfant (CRECHE) du CHU de Clermont-Ferrand (63)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Code de santé publique et notamment ses articles L. 1121-1 à L. 1121-3 ; L. 1121-13 et R. 1121-10 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R. 1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2010 fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches biomédicales devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2018 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2018 fixant la liste des recherches mentionnées au 3° de l'article L. 1121-1 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté d'autorisation de lieu de recherche impliquant la personne humaine n° 2015-47 du 26 février 2025 pour le pôle pédiatrique du CHU de Clermont-Ferrand sur le site de l'Hôpital Estaing ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023;

Considérant la demande de renouvellement d'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine adressée le 6 décembre 2023, complétée en dernier lieu le 2 janvier 2024, par le CHU de CLERMONT-FERRAND, pour le lieu suivant : Centre de recherche clinique chez l'enfant (CRECHE), situé Hôpital Estaing, 1 place Lucie et Raymond Aubrac 63000 CLERMONT-FERRAND ;

Considérant que le lieu concerné par cette demande dispose de moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R. 1121-10 ;

Considérant l'avis favorable rendu le 9 janvier 2024 par le médecin inspecteur de santé publique et l'avis favorable rendu le 9 janvier 2024 par le pharmacien inspecteur de santé publique à l'issue de l'enquête prévue à l'article R1121-14 du Code de la santé publique,

ARRÊTE

Article 1

L'autorisation de lieu de recherche impliquant la personne humaine, mentionnée à l'article L. 1121-13 du Code de la santé publique est accordée à

CHU de CLERMONT-FERRAND

Pour le lieu de recherche suivant :

CENTRE DE RECHERCHE CLINIQUE CHEZ L'ENFANT (CRECHE)
Service hématologie-oncologie pédiatrique (SHOP) hôpital de jour et hospitalisation complète
Pédiatrie générale multidisciplinaire (PGM) hôpital de jour et hospitalisation complète
1^{er} étage ascenseur A
Hôpital ESTAING
1 place Lucie et Raymond Aubrac
63000 CLERMONT-FERRAND

sous la responsabilité de :

Professeur Etienne MERLIN

Article 2

Cette autorisation concerne les recherches impliquant la personne humaine mentionnées au 1° de l'article L1121-1 du Code de la santé publique réalisées dans un établissement de soins.

Ces recherches comportent **une première administration d'un médicament à l'homme.**

Elles concernent les volontaires sains ou les malades majeurs jusqu'à 25 ans et mineurs.

Article 3

Selon les dispositions de l'article L. 5311-1 du Code de la santé publique, modifié par la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021, les protocoles de recherches envisagés concernent :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénééuses, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les biomatériaux et les dispositifs médicaux ;
- Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ;
- Les produits sanguins labiles ;
- Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale ;
- Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ;
- Le lait maternel collecté, qualifié, préparé et conservé par les lactariums ;
- Les micro-organismes et toxines mentionnés à l'article L. 5139-1 ;

- Les selles collectées par les établissements ou organismes mentionnés à l'article L. 513-11-1 et destinées à la fabrication d'un médicament.

Article 4

La présente autorisation est délivrée, conformément à l'article R. 1121-13 du Code de santé publique, pour une durée de 3 ans à partir de sa date de notification.

Toute modification ultérieure doit faire l'objet d'une nouvelle demande, en application de l'article R. 1121-14 du Code de santé publique.

Article 5

La directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui fait l'objet d'une notification au demandeur, d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône Alpes ainsi que sur le site internet de l'agence.

Article 6

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et de la prévention ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pouvant être introduit par l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 15 janvier 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué pilotage opérationnel, premier
Recours, parcours et professions de santé,
Signé
Yann LEQUET

ARS_DOS_2024_01_22_17_0026

Modifiant l'arrêté n° 2022-17-0453 du 19 décembre 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à SAINT LAURENT-DE-MURE (69720)

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes n° 2022-17-0453 du 19 décembre 2022 accordant le transfert de l'officine de de pharmacie SELAS « Grande Pharmacie Laurentinoise » au 114, avenue Jean Moulin – 69720 SAINT LAURENT-DE-MURE, sous le numéro de licence n°69#001432 ;

Considérant le courrier électronique du cabinet SMP Avocats en date du 18 janvier 2024, représentant de Mesdames Hélène BLAISE et Laura CHIAZZA, pharmaciennes titulaires exploitant la SELAS « Grande Pharmacie Laurentinoise », accompagné de l'attestation de numérotation de la mairie de SAINT LAURENT-DE-MURE datée du 26 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-17-0453 du 19 décembre 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à SAINT-LAURENT DE MURE, est modifié comme suit :

A l'article 1er, les mots « 114 avenue Jean Moulin » sont remplacés par « 120 avenue Jean Moulin ».

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4: La directrice de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2024

Pour la directrice générale et par délégation
La responsable du pôle pharmacie biologie,

Catherine PERROT

Arrêté N°2024-19-0009

Portant modification de l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 relatif à la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment ses articles R.6152-5-1, R.6152-347, R.6152-404-1, R.6152-508-1, D.6152-23-1, D.6152-356, D.6152-417, D.6152-417 et D.6152-514-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 modifié portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 février 2022 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire en date du 23 juin 2023 ;

Considérant que la liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes par les directeurs d'établissements après concertation au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

Considérant les données relatives aux vacances de postes de praticiens hospitaliers suite au second tour de recrutement 2022 ;

Considérant l'attention particulière qui doit être portée à des établissements en raison de leur rôle dans l'offre de soins sur le territoire ;

Considérant les critères de priorisation proposés par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'avis favorable de la commission régionale paritaire en date du 23 juin 2023 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des postes de la région Auvergne-Rhône-Alpes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est fixée pour les établissements et spécialités conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un recours peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 23 janvier 2024

La Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Cécile COURREGES

GHT	Etablissement	Spécialités	Postes attribués pour la PECH 2023
Alpes Dauphiné	CHG de La Mure	Médecine générale	1
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Médecine d'urgence	5
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Psychiatrie	6
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Médecine générale	11
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Radiologie et imagerie médicale	1
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Anatomie et cytologie pathologiques	5
Alpes Dauphiné	CHG de Saint-Egrève (Alpes - Isère)	Psychiatrie	10
Total GHT Alpes Dauphiné			39
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Médecine générale	9
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Médecine physique et de réadaptation	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Pneumologie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Gériatrie	2

Bresse Haut Bugey	CHG de Oyonnax (Haut Bugey)	Pédiatrie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Oyonnax (Haut Bugey)	Médecine générale	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Oyonnax (Haut Bugey)	Médecine d'urgence	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Pneumologie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Pédiatrie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine générale	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Maladies infectieuses et tropicales	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Néphrologie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine et santé au travail	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine d'urgence	4
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine cardiovasculaire	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Gériatrie	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine physique et de réadaptation	1

Total GHT Bresse Haut Bugey			35
Cantal	CHG de Saint-Flour	Gynécologie obstétrique	2
Cantal	CHG de Saint-Flour	Médecine d'urgence	3
Cantal	CHG de Saint-Flour	Anesthésie-réanimation	1
Cantal	CHG de Saint-Flour	Radiologie et imagerie médicale	1
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Anesthésie-réanimation	6
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Médecine d'urgence	4
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Médecine intensive-réanimation	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Psychiatrie	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Médecine générale	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Gynécologie obstétrique	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Biologie médicale	1
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Radiologie et imagerie médicale	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1

Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Chirurgie vasculaire	1
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Neurologie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Rhumatologie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Pneumologie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Pédiatrie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Gériatrie	2
Cantal	CHG de Mauriac	Médecine générale	1
Cantal	CHG de Mauriac	Gériatrie	1
Cantal	CHG de Mauriac	Médecine d'urgence	1
Cantal	CHG de Murat	Médecine générale	1
Total GHT Cantal			48
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Gériatrie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Ophthalmologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Médecine d'urgence	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Hépatogastro-entérologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Neurologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine et santé au travail	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Oncologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Anesthésie-réanimation	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Urologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Ophthalmologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Gériatrie	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine d'urgence	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Pédiatrie	2

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Radiologie et imagerie médicale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Gynécologie obstétrique	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Biologie médicale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine physique et de réadaptation	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Rhumatologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Le Cheylard	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Lamastre	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Lamastre	Médecine générale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Tournon-sur-Rhône	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Gynécologie obstétrique	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Pédiatrie	5

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Ophthalmologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Chirurgie orthopédique et traumatologique	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Anesthésie-réanimation	8
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Médecine d'urgence	10
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Médecine nucléaire	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Santé publique	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Oncologie	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Hématologie	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Anesthésie-réanimation	5
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Gynécologie obstétrique	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Hépatogastro-entérologie	2

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Médecine cardiovasculaire	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Pneumologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Gériatrie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Pédiatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Radiologie et imagerie médicale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine générale	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine d'urgence	6
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine physique et de réadaptation	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Radiologie et imagerie médicale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine et santé au travail	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Gériatrie	2

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine physique et de réadaptation	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Pédiatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine d'urgence	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Anesthésie-réanimation	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Ophtalmologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Oncologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Gynécologie obstétrique	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Hépto-gastro-entérologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Bourg Saint-Andéol (Hôpital intercommunal Bourg Saint-Andéol - Viviers)	Médecine d'urgence	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Anesthésie-réanimation	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Médecine générale	4

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Hépatogastro-entérologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Médecine d'urgence	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Radiologie et imagerie médicale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montéluçon (CH Drôme Vivarais)	Psychiatrie	6
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Saint-Marcellin	Médecine générale	1
Total GHT Drôme Ardèche Vercors			164
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Médecine générale	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Gériatrie	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Pneumologie	2
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Anesthésie-réanimation	4
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Chirurgie vasculaire	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Médecine d'urgence	3
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Médecine cardiovasculaire	2

Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Oncologie	1
Haute Loire	CHG de Brioude	Radiologie et imagerie médicale	1
Haute Loire	CHG de Brioude	Gériatrie	1
Haute Loire	CHG de Brioude	Médecine générale	1
Total GHT Haute Loire			20
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Gex (Pays de Gex)	Gériatrie	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Anesthésie-réanimation	3
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Gynécologie obstétrique	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Radiologie et imagerie médicale	4
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Gériatrie	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Médecine et santé au travail	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Médecine d'urgence	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Psychiatrie	5

Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Rumilly	Gériatrie	1
GHT Haute Savoie Pays de Gex			23
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Médecine cardiovasculaire	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Médecine générale	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Anesthésie-réanimation	3
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Gériatrie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Hépatogastro-entérologie	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Radiologie et imagerie médicale	3
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Gynécologie obstétrique	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Gériatrie	1
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Gynécologie obstétrique	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Hématologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Médecine cardiovasculaire	2

Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Médecine d'urgence	3
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Oncologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Radiologie et imagerie médicale	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Pédiatrie	1
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Gynécologie médicale	1
Léman Mont Blanc	CHG de La Roche-sur-Foron (Vallée d'Arve)	Psychiatrie	6
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Hépto-gastro-entérologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Médecine cardiovasculaire	2
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Médecine d'urgence	5
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Médecine générale	3
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Oncologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Radiologie et imagerie médicale	2
GHT Léman Mont Blanc			52
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine générale	2

Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Neurologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Chirurgie viscérale et digestive	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Anesthésie-réanimation	5
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Ophthalmologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Gynécologie obstétrique	3
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine d'urgence	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine intensive-réanimation	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Néphrologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Hépatogastro-entérologie	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Pneumologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine cardiovasculaire	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Gériatrie	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Radiologie et imagerie médicale	1

Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Biologie médicale	2
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Pédiatrie	1
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Médecine d'urgence	2
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Psychiatrie	2
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Médecine générale	4
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Anesthésie-réanimation	2
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Gynécologie obstétrique	2
Loire	CHG de Roanne	Psychiatrie	2
Loire	CHG de Roanne	Anesthésie-réanimation	2
Loire	CHG de Roanne	Néphrologie	2
Loire	CHG de Roanne	Hépatogastro-entérologie	2
Loire	CHG de Roanne	Anatomie et cytologie pathologiques	2
Loire	CHG de Roanne	Pneumologie	2

Loire	CHG de Roanne	Gériatrie	2
Loire	CHG de Saint-Chamond (hôpital du Pays de Gier)	Hépatogastro-entérologie	1
Loire	CHG de Saint-Chamond (hôpital du Pays de Gier)	Gynécologie obstétrique	2
Loire	CHG de Saint-Chamond (hôpital du Pays de Gier)	Anesthésie-réanimation	2
Loire	CHG de Firminy (CH le Corbusier)	Gynécologie obstétrique	2
Loire	CHG de Firminy (CH le Corbusier)	Anesthésie-réanimation	1
Loire	CHU de Saint-Etienne	Pneumologie	2
Loire	CHU de Saint-Etienne	Médecine d'urgence	2
Loire	CHU de Saint-Etienne	Psychiatrie	12
Loire	CHU de Saint-Etienne	Oncologie	3
Loire	CHU de Saint-Etienne	Anesthésie-réanimation	7
Loire	CHU de Saint-Etienne	Urologie	2
Loire	CHU de Saint-Etienne	Radiologie et imagerie médicale	8
GHT Loire			100

Non rattaché	CHG de Bron (hôpital spécialisé Le Vinatier)	Psychiatrie	8
Non rattaché	CHG de Bron (hôpital spécialisé Le Vinatier)	Médecine générale	1
Total Non rattaché			9
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Anesthésie-réanimation	3
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Radiologie et imagerie médicale	2
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Gériatrie	2
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Pneumologie	2
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Psychiatrie	3
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Médecine générale	3
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Néphrologie	1
Nord Dauphiné	CHG de Le Pont-de-Beauvoisin	Médecine générale	2
Nord Dauphiné	CHG de Le Pont-de-Beauvoisin	Médecine d'urgence	2
Nord Dauphiné	CHG de La Tour-du-Pin	Gériatrie	1
Nord Dauphiné	CHG de Morestel (Intercommunal)	Gériatrie	1

Nord Dauphiné	CHG de Morestel (Intercommunal)	Médecine générale	1
Total GHT Nord Dauphiné			23
Rhône Centre	CHU de Lyon	Anesthésie-réanimation	4
Rhône Centre	CHU de Lyon	Psychiatrie	3
Rhône Centre	CHU de Lyon	Oncologie radiothérapie	2
Total GHT Rhône Centre			9
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Psychiatrie	2
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Villefranche-sur-Saône (hôpital Nord Ouest)	Anesthésie-réanimation	5
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Cours la Ville (centre hospitalier du Beaujolais vert)	Gériatrie	1
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Villefranche-sur-Saône (hôpital Nord Ouest)	Médecine d'urgence	4
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Villefranche-sur-Saône (hôpital Nord Ouest)	Médecine physique et de réadaptation	1
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Tarare - Grandris	Gériatrie	2
Total GHT Rhône Nord Beaujolais Domes			15
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugéy Sud)	Gynécologie obstétrique	1

Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugey Sud)	Médecine générale	3
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugey Sud)	Gériatrie	1
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugey Sud)	Médecine d'urgence	1
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugey Sud)	Radiologie et imagerie médicale	1
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Gynécologie obstétrique	1
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Médecine cardiovasculaire	1
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Médecine générale	3
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Radiologie et imagerie médicale	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine générale	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Gériatrie	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Hépatogastro-entérologie	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine cardiovasculaire	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine physique et de réadaptation	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1

Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Pédiatrie	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Gynécologie obstétrique	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Anesthésie-réanimation	3
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Radiologie et imagerie médicale	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine d'urgence	2
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Gériatrie	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Médecine générale	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Gynécologie obstétrique	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Anesthésie-réanimation	2
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Radiologie et imagerie médicale	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Médecine d'urgence	2
Savoie Belley	CHG de Bassens (hôpital spécialisé de la Savoie)	Psychiatrie	2
Total GHT Savoie Belley			41
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine et santé au travail	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine d'urgence	6
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine intensive-réanimation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Radiologie et imagerie médicale	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine générale	7
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Odontologie polyvalente	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Psychiatrie	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine cardiovasculaire	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Gynécologie obstétrique	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Pédiatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Anesthésie-réanimation	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Chirurgie vasculaire	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Urologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Chirurgie viscérale et digestive	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Ophthalmologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Hépatogastro-entérologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Néphrologie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Neurologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine interne et immunologie clinique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Hématologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Pneumologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Biologie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Gériatrie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine physique et de réadaptation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Oncologie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Médecine physique et de réadaptation	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Médecine d'urgence	7
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Neurologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Hépatogastro-entérologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Oncologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Psychiatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Gynécologie obstétrique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Anesthésie-réanimation	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Médecine cardiovasculaire	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Néphrologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Gériatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Pneumologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Anesthésie-réanimation	2

Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine vasculaire	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Gériatrie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Oncologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Hématologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Neurologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Psychiatrie	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Chirurgie maxillo-faciale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Ophtalmologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Urologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Hépatogastro-entérologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine générale	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine d'urgence	6

Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine et santé au travail	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Bourbon-l'Archambault	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ainay-le-Château (hôpital spécialisé)	Psychiatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Ainay-le-Château (hôpital spécialisé)	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Tronget (Coeur du Bourbonnais)	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Tronget (Coeur du Bourbonnais)	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Hépatogastro-entérologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Gériatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Anesthésie-réanimation	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Radiologie et imagerie médicale	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Gynécologie obstétrique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Psychiatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Médecine générale	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Anesthésie-réanimation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Médecine d'urgence	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Médecine d'urgence	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Psychiatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Riom	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Riom	Médecine cardiovasculaire	1
Territoire d'Auvergne	CHU de Clermont-Ferrand	Anesthésie-réanimation	1
Territoire d'Auvergne	CHU de Clermont-Ferrand	Radiologie et imagerie médicale	1
Total GHT Territoire d'Auvergne			152
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Santé publique	1

Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine générale	5
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine d'urgence	5
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine cardiovasculaire	2
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Dermatologie et vénérologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine physique et de réadaptation	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Anesthésie-réanimation	4
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Oncologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Rhumatologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Radiologie et imagerie médicale	2
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Gériatrie	4
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Pédiatrie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Hépto-gastro-entérologie	1

Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Ophtalmologie	2
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Anesthésie-réanimation	1
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Gynécologie-obstétrique	2
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Pédiatrie	1
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Gériatrie	1
GHT Val Rhône Centre			38
Total Général			768